

## 1. NÉCESSAIREMENT ET HEUREUSEMENT...

### LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chers confrères,

Dès que nous avons appris que le ministre de la justice avait demandé à Me Patrick Henry et Me Patrick Hofströssler de réfléchir à l'avenir de notre profession et de lui remettre un rapport, nous avons réagi.

Sans attendre que le rapport soit déposé, plusieurs débats et dialogues ont eu lieu. La démocratie joue son rôle au sein des Ordres et des barreaux. Nous y participons très activement : lors de nos Universités d'été à Courrière, le 29 août 2017, ou lors de « Justice en vérités » à Mons, le 11 octobre 2017.

Nous avons ouvert nos colonnes à différents intervenants : Me Cécile Dascotte ou Me Nicolas Alaimo, tous deux présents aux débats de Mons, et à Me Patrick Henry, l'un des experts.

Le 16 novembre 2017, avec Edward Janssens, Président de l'O.V.B., nous avons réuni l'ensemble des bâtonniers, des vice-bâtonniers, des présidents des Jeunes Barreaux du Nord et du Sud au Marivaux, à Bruxelles. Les experts se sont exprimés. Des débats ont eu lieu dans plusieurs workshops consacrés aux honoraires, aux jeunes, aux legaltechs, au périmètre de la profession et à l'accès à la profession.

A l'unanimité, vos représentants nous ont invités à écrire au ministre de la justice, ce que nous avons fait.

Nous lui avons demandé de bien vouloir nous communiquer le rapport annoncé, dès sa réception, afin de le transmettre aux bâtonniers, Jeunes Barreaux et administrateurs, pour examen et discussions dans les instances représentatives des avocats.

Nous lui avons demandé de ne prendre aucune initiative concernant la profession, sans que les Ordres n'aient eu l'occasion de communiquer leur point de vue sur ce rapport. Nous avons exigé une concertation.

Les débats vont donc se poursuivre. Nécessairement et heureusement.

Les deux présidents des Ordres communautaires ont aussi rencontré les deux experts. Nous leur avons notamment parlé du plan de politique générale triennal en cours d'exécution.

Entre-temps, de nombreux débats sur le fond ont lieu en commissions, en groupes de travail, en cellules, en conseils d'administration ou en assemblées générales, sur tous les sujets qui touchent notre avenir. Rien de l'avocat ne nous est étranger.

La remise de ce rapport est une chance pour notre profession. Prenons-la comme telle.

Votre dévoué,

**JEAN-PIERRE BUYLE • PRÉSIDENT**  
<http://jeanpierre-buyle.avocats.be/>

